

Résultats financiers

États consolidés résumés des résultats	2
États consolidés résumés du résultat global	3
États consolidés résumés des variations des capitaux propres	4
Bilans consolidés résumés	5
Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités	7
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	7
Note 2. Méthodes comptables	7
Note 3. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	8
Note 4. Impôt sur le résultat	8
Note 5. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	9
Note 6. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9
Note 7. Créances sur cartes de crédit	10
Note 8. Cessions d'entreprises	10
Note 9. Cessions de biens immobiliers	11
Note 10. Dette à long terme	11
Note 11. Capital social	12
Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	14
Note 13. Instruments financiers	16
Note 14. Passifs éventuels	19
Note 15. Transactions entre parties liées	21
Note 16. Informations sectorielles	22

États consolidés résumés des résultats

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	4 octobre 2025 (16 semaines)	5 octobre 2024 (16 semaines)	4 octobre 2025 (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Produits	19 395 \$	18 538 \$	48 202 \$	46 066 \$
Coût des ventes	13 193	12 665	32 536	31 117
Frais de vente et charges générales et administratives	4 826	4 552	12 145	11 899
Résultat d'exploitation	1 376 \$	1 321 \$	3 521 \$	3 050 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 3)	273	238	683	622
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 103 \$	1 083 \$	2 838 \$	2 428 \$
Impôt sur le résultat (note 4)	293	263	749	621
Bénéfice net	810 \$	820 \$	2 089 \$	1 807 \$
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société (note 5)	794 \$	780 \$	2 011 \$	1 702 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	16	40	78	105
Bénéfice net	810 \$	820 \$	2 089 \$	1 807 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) ⁱ⁾ (note 5)				
De base	0,67 \$	0,64 \$	1,69 \$	1,38 \$
Dilué	0,66 \$	0,63 \$	1,67 \$	1,37 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 5)				
De base	1 184,5	1 216,7	1 191,6	1 224,5
Dilué	1 195,4	1 227,7	1 203,1	1 236,9

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés du résultat global

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	4 octobre 2025 (16 semaines)	5 octobre 2024 (16 semaines)	4 octobre 2025 (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Bénéfice net	810 \$	820 \$	2 089 \$	1 807 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt				
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :				
Profits (pertes) de change	2 \$	(1) \$	(1) \$	1 \$
Perte latente sur les couvertures de flux de trésorerie (note 13)	—	(5)	(6)	(13)
Élément qui ne sera pas reclassé en résultat net :				
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 12)	100	(8)	(6)	24
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	102 \$	(14) \$	(13) \$	12 \$
Résultat global total	912 \$	806 \$	2 076 \$	1 819 \$
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société	896 \$	766 \$	1 998 \$	1 714 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	16	40	78	105
Résultat global total	912 \$	806 \$	2 076 \$	1 819 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Capital social ordinaire	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements de la juste valeur	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 28 décembre 2024	6 196 \$	4 748 \$	115 \$	44 \$	(18) \$	6 \$	32 \$	175 \$	11 266 \$
Bénéfice net	— \$	2 011 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	78 \$	2 089 \$
Autres éléments du résultat global	—	(6)	—	(1)	(6)	—	(7)	—	(13)
Résultat global total	— \$	2 005 \$	— \$	(1) \$	(6) \$	— \$	(7) \$	78 \$	2 076 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 11)	(123)	(1 126)	—	—	—	—	—	—	(1 249)
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	57	—	(1)	—	—	—	—	—	56
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 11)	(6)	(65)	—	—	—	—	—	—	(71)
Actions détenues en fiducie et libérées (note 11)	9	36	—	—	—	—	—	—	45
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,410 \$ ⁱ⁾ (note 11)	—	(488)	—	—	—	—	—	—	(488)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	(4)	—	—	—	—	(75)	(79)
	(63) \$	362 \$	(5) \$	(1) \$	(6) \$	— \$	(7) \$	3 \$	290 \$
Solde au 4 octobre 2025	6 133 \$	5 110 \$	110 \$	43 \$	(24) \$	6 \$	25 \$	178 \$	11 556 \$

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Capital social ordinaire	Capital social privilegié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements de la juste valeur	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 30 décembre 2023	6 256 \$	221 \$	6 477 \$	4 816 \$	136 \$	41 \$	(11) \$	5 \$	35 \$	155 \$	11 619 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	1 702 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	105 \$	1 807 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	24	—	1	(13)	—	(12)	—	12
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	1 726 \$	— \$	1 \$	(13) \$	— \$	(12) \$	105 \$	1 819 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 11)	(193)	—	(193)	(1 341)	—	—	—	—	—	—	(1 534)
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	163	—	163	—	(31)	—	—	—	—	—	132
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 11)	(8)	—	(8)	(65)	—	—	—	—	—	—	(73)
Actions détenues en fiducie et libérées (note 11)	13	—	13	31	—	—	—	—	—	—	44
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,368 \$ ⁱ⁾ (note 11)	—	—	—	(450)	—	—	—	—	—	—	(450)
Dividendes déclarés par action privilegiée – 0,99375 \$ (note 11)	—	—	—	(9)	—	—	—	—	—	—	(9)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(72)	(72)
	(25) \$	— \$	(25) \$	(108) \$	(31) \$	1 \$	(13) \$	— \$	(12) \$	33 \$	(143) \$
Solde au 5 octobre 2024	6 231 \$	221 \$	6 452 \$	4 708 \$	105 \$	42 \$	(24) \$	5 \$	23 \$	188 \$	11 476 \$

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Bilans consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Au 4 octobre 2025	Au 5 octobre 2024	Au 28 décembre 2024
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 350 \$	993 \$	1 462 \$
Placements à court terme	895	536	648
Créances	1 412	1 284	1 455
Créances sur cartes de crédit (note 7)	4 012	3 890	4 230
Stocks	6 750	6 041	6 330
Charges payées d'avance et autres actifs	519	427	376
Actifs détenus en vue de la vente (note 9)	35	71	47
Total des actifs courants	14 973 \$	13 242 \$	14 548 \$
Immobilisations corporelles (note 9)	7 297	6 792	7 098
Actifs au titre de droits d'utilisation	8 582	8 180	8 239
Immeubles de placement	60	49	56
Immobilisations incorporelles	5 247	5 572	5 446
Goodwill	4 401	4 364	4 372
Actifs d'impôt différé	121	121	118
Autres actifs	882	941	1 003
Total des actifs	41 563 \$	39 261 \$	40 880 \$
Passifs			
Passifs courants			
Dette bancaire	— \$	167 \$	— \$
Fournisseurs et autres passifs	6 815	6 283	7 531
Passif au titre de la fidélisation	224	129	212
Provisions	91	253	252
Impôt sur le résultat à payer	82	125	86
Dépôts à vue de clients	847	187	353
Dette à court terme (note 7)	550	600	800
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 10)	545	686	631
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 577	1 501	1 648
Participation des pharmaciens propriétaires	360	360	255
Total des passifs courants	11 091 \$	10 291 \$	11 768 \$
Provisions	134	128	135
Dette à long terme (note 10)	8 374	7 297	7 570
Obligations locatives	8 878	8 500	8 535
Passifs d'impôt différé	890	935	957
Autres passifs	640	634	649
Total des passifs	30 007 \$	27 785 \$	29 614 \$
Capitaux propres			
Capital social (note 11)	6 133 \$	6 452 \$	6 196 \$
Résultats non distribués	5 110	4 708	4 748
Surplus d'apport	110	105	115
Cumul des autres éléments du résultat global	25	23	32
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 378 \$	11 288 \$	11 091 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	178	188	175
Total des capitaux propres	11 556 \$	11 476 \$	11 266 \$
Total des passifs et des capitaux propres	41 563 \$	39 261 \$	40 880 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	4 octobre 2025 (16 semaines)	5 octobre 2024 (16 semaines)	4 octobre 2025 (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	810 \$	820 \$	2 089 \$	1 807 \$
Ajouter (déduire) :				
Impôt sur le résultat (note 4)	293	263	749	621
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 3)	273	238	683	622
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	810	903	2 115	2 272
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	6	1	7	1
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 7)	(4)	9	6	19
Variation des provisions	1	(25)	(162)	143
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 6)	(97)	172	(821)	(426)
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 7)	(33)	55	212	223
Impôt sur le résultat payé	(316)	(315)	(799)	(925)
Intérêts perçus	5	7	16	22
Autres	3	(170)	(28)	(164)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 751 \$	1 958 \$	4 067 \$	4 215 \$
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(571) \$	(566) \$	(1 078) \$	(1 286) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles	(114)	(124)	(262)	(286)
Cession (acquisition) de placements à court terme	55	(124)	(247)	(72)
Diminution des dépôts de garantie (note 7)	300	250	—	—
Produit de la cession d'actifs (notes 8 et 9)	3	261	228	320
Paievements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	3	3	8	11
Cession de titres à long terme	20	19	100	82
Autres	(14)	(60)	(52)	(75)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(318) \$	(341) \$	(1 303) \$	(1 306) \$
Activités de financement				
(Diminution) augmentation de la dette bancaire	(59) \$	129 \$	— \$	154 \$
Augmentation (diminution) de la dette à court terme (note 7)	50	(50)	(250)	(250)
Augmentation des dépôts à vue de clients	174	12	494	21
Dette à long terme (note 10)				
Émise (montant net)	642	(74)	1 275	1 194
Remboursée	(366)	(421)	(553)	(1 059)
Intérêts payés	(142)	(148)	(344)	(344)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (note 3)	(140)	(127)	(348)	(313)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – capital	(391)	(374)	(964)	(936)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées (note 11)	(335)	(319)	(646)	(459)
Capital social ordinaire				
Émis (note 11)	4	19	50	145
Racheté et détenu en fiducie (note 11)	(69)	(72)	(69)	(72)
Racheté et annulé (note 11)	(395)	(445)	(1 280)	(1 397)
Capital social privilégié				
Racheté et annulé (note 11)	—	—	(225)	—
Impôt payé sur les rachats de capital social	—	—	(37)	—
Autres	(8)	(35)	24	(91)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(1 035) \$	(1 905) \$	(2 873) \$	(3 407) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 \$	(1) \$	(3) \$	3 \$
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	400 \$	(289) \$	(112) \$	(495) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	950	1 282	1 462	1 488
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 350 \$	993 \$	1 350 \$	993 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Pour les périodes closes le 4 octobre 2025 et le 5 octobre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto (Ontario), Canada M4T 2S5. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston Limitée (« Weston »), qui détient environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited. Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : le secteur Vente au détail et le secteur Services financiers (voir la note 16).

Pendant les périodes intermédiaires, les activités de la société sont touchées par leur caractère saisonnier et le calendrier des jours fériés. Par conséquent, la performance trimestrielle n'est pas nécessairement représentative de la performance annuelle. La société a toujours dégagé davantage de produits au quatrième trimestre qu'aux trimestres précédents de son exercice.

Note 2. Méthodes comptables

Les méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements comptables critiques décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de 2024 de la société ont été appliqués de manière uniforme lors de la préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités. Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont présentés en dollars canadiens.

Au troisième trimestre de 2025, la société a réalisé un fractionnement d'actions à raison de quatre pour une, de ses actions ordinaires en circulation. Le fractionnement d'actions a été réalisé sous la forme d'un dividende en actions, dans le cadre duquel les actionnaires ont reçu trois actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Le fractionnement d'actions a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025, pour les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 août 2025. Tous les nombres d'actions et montants par action présentés dans le présent document ont été ajustés de façon rétrospective afin de refléter le fractionnement d'actions (voir la note 11).

Déclaration de conformité Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont établis selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou « PCGR ») et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2024 de la société et les notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été approuvée par le Conseil d'administration (le « Conseil ») de la société le 11 novembre 2025.

Note 3. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	4 octobre 2025 (16 semaines)	5 octobre 2024 (16 semaines)	4 octobre 2025 (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Charges d'intérêts et autres charges financières				
Obligations locatives	140 \$	127 \$	348 \$	313 \$
Dette à long terme ⁱ⁾	97	80	256	235
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	28	31	62	63
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 12)	—	1	—	3
Fiducies de financement indépendantes	10	10	25	30
Passifs financiers (note 9)	5	5	11	11
Dette bancaire	—	1	—	1
	280 \$	255 \$	702 \$	656 \$
Produits d'intérêts				
Produits de désactualisation	(1) \$	(1) \$	(2) \$	(2) \$
Produits d'intérêts à court terme	(6)	(6)	(17)	(22)
Autres produits d'intérêts (note 14)	—	(10)	—	(10)
	(7) \$	(17) \$	(19) \$	(34) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	273 \$	238 \$	683 \$	622 \$

i) Le montant inscrit pour le troisième trimestre de 2025 et l'exercice à ce jour tient compte de coûts d'emprunt respectifs de 9 millions de dollars et de 25 millions de dollars (15 millions de dollars et 25 millions de dollars en 2024) qui ont été inscrits à l'actif au titre de la construction des installations de distribution automatisée de la société.

Note 4. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au troisième trimestre de 2025 s'est chiffrée à 293 millions de dollars (263 millions de dollars en 2024) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,6 % (24,3 % en 2024).

L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à la tranche non imposable du profit découlant des cessions de biens immobiliers au troisième trimestre de 2024. La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée pour l'exercice à ce jour s'est chiffrée à 749 millions de dollars (621 millions de dollars en 2024) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,4 % (25,6 % en 2024). L'augmentation du taux d'impôt effectif enregistrée pour l'exercice à ce jour est principalement attribuable à la tranche non imposable du profit découlant des cessions de biens immobiliers au troisième trimestre de 2024.

Note 5. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	4 octobre 2025 (16 semaines)	5 octobre 2024 (16 semaines)	4 octobre 2025 (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	794 \$	780 \$	2 011 \$	1 702 \$
Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres	—	(3)	—	(9)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires	794 \$	777 \$	2 011 \$	1 693 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) ⁱ⁾ (note 11)	1 184,5	1 216,7	1 191,6	1 224,5
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres ⁱ⁾	8,9	8,6	9,5	10,0
Effet dilutif de certains autres passifs ⁱ⁾	2,0	2,4	2,0	2,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) ⁱ⁾	1 195,4	1 227,7	1 203,1	1 236,9
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars) ⁱ⁾	0,67 \$	0,64 \$	1,69 \$	1,38 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars) ⁱ⁾	0,66 \$	0,63 \$	1,67 \$	1,37 \$

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

Au troisième trimestre de 2025 et pour l'exercice à ce jour, 76 240 instruments potentiellement dilutifs (1 773 488ⁱ⁾ en 2024) et aucun instrument potentiellement dilutif (aucun en 2024), respectivement, ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire en raison de leur effet antidilutif.

Note 6. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

(en millions de dollars canadiens)	4 octobre 2025 (16 semaines)	5 octobre 2024 (12 semaines)	4 octobre 2025 (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Variation des éléments suivants :				
Créances	(75) \$	(76) \$	43 \$	36 \$
Charges payées d'avance et autres actifs	(143)	(62)	(151)	(109)
Stocks	(273)	(268)	(420)	(220)
Fournisseurs et autres passifs	391	583	(276)	(125)
Autres	3	(5)	(17)	(8)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(97) \$	172 \$	(821) \$	(426) \$

Note 7. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 4 octobre 2025	Au 5 octobre 2024	Au 28 décembre 2024
Créances sur cartes de crédit, montant brut	4 281 \$	4 165 \$	4 493 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(269)	(275)	(263)
Créances sur cartes de crédit	4 012 \$	3 890 \$	4 230 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :			
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle (note 10)	1 450 \$	1 450 \$	1 450 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	550	600	800
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 000 \$	2 050 \$	2 250 \$

La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment Fiducie cartes de crédit Eagle (« Eagle ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'Eagle est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 10). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Le total du passif brut éventuel lié aux lettres de crédit émises en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissait à 50 millions de dollars au 4 octobre 2025 (54 millions de dollars au 5 octobre 2024 et 72 millions de dollars au 28 décembre 2024), ce qui représente 9 % (9 % au 5 octobre 2024 et 9 % au 28 décembre 2024) des créances sur cartes de crédit titrisées.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 4 octobre 2025 et s'y est conformée tout au long des trois premiers trimestres de 2025.

Note 8. Cessions d'entreprises

Cessation progressive des activités d'optique de Theodore & Pringle Au troisième trimestre de 2025, la société a conclu avec Specsavers Canada Inc. (« Specsavers ») une entente visant l'ouverture de magasins Specsavers dans certains magasins d'alimentation de Loblaw au Canada, qui causera la cessation des activités d'optique de Theodore & Pringle. En conséquence, la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, des charges de 30 millions de dollars liées principalement à la réduction de la valeur du matériel optique, à la main-d'œuvre et à d'autres coûts de fermeture.

Vente de Wellwise Au premier trimestre de 2025, la société a finalisé la vente de son entreprise Wellwise de Shoppers^{MD} (« Wellwise ») et a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, un profit de 5 millions de dollars, déduction faite des frais connexes.

Note 9. Cessions de biens immobiliers

Actif détenu en vue de la vente Au troisième trimestre de 2025, la société a cédé deux immeubles (un en 2024) compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2024) et a comptabilisé une perte nette de 2 millions de dollars (perte nette négligeable en 2024). Pour l'exercice à ce jour, la société a cédé quatre immeubles (un en 2024) compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 24 millions de dollars (4 millions de dollars en 2024) et a comptabilisé un profit net de 13 millions de dollars (perte nette négligeable en 2024).

Immobilisations corporelles Au troisième trimestre de 2025, la société n'a cédé aucun bien immobilier compris dans les immobilisations corporelles. Au troisième trimestre de 2024, trois biens immobiliers avaient été cédés pour un produit de 253 millions de dollars et un profit net de 37 millions de dollars avait été comptabilisé. Les immeubles ont par la suite été reloués par la société (voir la note 15). Pour l'exercice à ce jour, la société a cédé trois biens immobiliers (cinq en 2024) compris dans les immobilisations corporelles pour un produit de 218 millions de dollars (311 millions de dollars en 2024) et a comptabilisé un profit net de 30 millions de dollars (55 millions de dollars en 2024). Tous les immeubles (tous en 2024) ont par la suite été reloués par la société (voir la note 15).

Passifs financiers Au 4 octobre 2025, un montant de 11 millions de dollars (11 millions de dollars au 5 octobre 2024 et 12 millions de dollars au 28 décembre 2024) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 182 millions de dollars (180 millions de dollars au 5 octobre 2024 et 180 millions de dollars au 28 décembre 2024) était comptabilisé dans les autres passifs pour tous les immeubles qui ont été vendus et par la suite reloués par la société, qui ne répondaient pas aux critères de vente.

Note 10. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 4 octobre 2025	Au 5 octobre 2024	Au 28 décembre 2024
Déventures	4 705 \$	4 307 \$	4 706 \$
Certificats de placement garanti	1 342	1 459	1 477
Fiducies de titrisation indépendantes (note 7)	1 450	1 450	1 450
Fiducies de financement indépendantes ⁱ⁾	647	588	590
Facilité de crédit engagée ⁱⁱ⁾	800	200	—
Coûts de transaction et autres	(25)	(21)	(22)
Total de la dette à long terme	8 919 \$	7 983 \$	8 201 \$
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	545	686	631
Dette à long terme	8 374 \$	7 297 \$	7 570 \$

- i) Au deuxième trimestre de 2025, la capacité totale des fiducies de financement indépendantes est passée de 700 millions de dollars à 1 milliard de dollars et la date d'échéance des fiducies a été repoussée du 29 mai 2027 au 27 mars 2028, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.
- ii) La société a une facilité de crédit engagée accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 27 mars 2030. La facilité comporte certaines clauses restrictives de nature financière et la société respectait ces clauses au 4 octobre 2025 et les a respectées tout au long des trois premiers trimestres de l'exercice.

Note 11. Capital social

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation :

	4 octobre 2025 (16 semaines)		5 octobre 2024 (16 semaines)		4 octobre 2025 (40 semaines)		5 octobre 2024 (40 semaines)	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Nombre d'actions ordinairesⁱ⁾	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires ⁱ⁾	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinairesⁱ⁾	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires ⁱ⁾	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	1 191 167 612	6 177 \$	1 224 191 140	6 289 \$	1 206 944 212	6 215 \$	1 242 105 516	6 281 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	181 598	4	990 572	21	2 555 438	57	8 560 044	163
Rachetées et annulées	(6 799 143)	(32)	(10 601 552)	(59)	(24 949 583)	(123)	(36 085 400)	(193)
Émises et en circulation à la clôture de la période	1 184 550 067	6 149 \$	1 214 580 160	6 251 \$	1 184 550 067	6 149 \$	1 214 580 160	6 251 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(2 261 900)	(11) \$	(2 624 588)	(13) \$	(3 928 496)	(19) \$	(5 076 956)	(25) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(1 240 000)	(6)	(1 680 000)	(8)	(1 240 000)	(6)	(1 680 000)	(8)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	124 649	1	197 716	1	1 791 245	9	2 650 084	13
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(3 377 251)	(16) \$	(4 106 872)	(20) \$	(3 377 251)	(16) \$	(4 106 872)	(20) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	1 181 172 816	6 133 \$	1 210 473 288	6 231 \$	1 181 172 816	6 133 \$	1 210 473 288	6 231 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 5)	1 184 455 075		1 216 664 048		1 191 555 127		1 224 471 432	

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

Au troisième trimestre de 2025, la société a réalisé un fractionnement d'actions à raison de quatre pour une, de ses actions ordinaires en circulation. Le fractionnement d'actions a été réalisé sous la forme d'un dividende en actions, dans le cadre duquel les actionnaires ont reçu trois actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Le fractionnement d'actions a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025, pour les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 août 2025.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) Au quatrième trimestre de 2024, conformément aux modalités de l'entente liée aux actions privilégiées de série B, la société a annoncé son intention de racheter contre trésorerie la totalité de ses 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,3 %. Le rachat a eu lieu le 8 janvier 2025 et les actions ont été rachetées pour un montant total de 225 millions de dollars, majoré des dividendes cumulés et impayés (0,02944 \$ par action) jusqu'à la date de rachat, exclusivement, déduction faite de tout impôt devant être déduit et retenu par la société.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes indiquées :

	4 octobre 2025ⁱ⁾ (16 semaines)	5 octobre 2024 (16 semaines)	4 octobre 2025ⁱ⁾ (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Dividendes déclarés par action (en dollars)				
Actions ordinaires ⁱⁱ⁾	0,141075 \$	0,128250 \$	0,410400 \$	0,368000 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	— \$	0,331250 \$	0,029440 \$	0,993750 \$

i) Les dividendes de 0,141 \$ par action ordinaire déclarés au troisième trimestre de 2025 étaient à payer le 1^{er} octobre 2025.

ii) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

Après la clôture du troisième trimestre de 2025, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,141075 \$ par action ordinaire, à payer le 30 décembre 2025 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2025.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	4 octobre 2025 (16 semaines)	5 octobre 2024 (16 semaines)	4 octobre 2025 (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions) ^{i), ii)}	6 799 143	10 601 552	24 949 583	36 085 400
Contrepartie en trésorerie payée ⁱⁱⁱ⁾	395 \$	445 \$	1 280 \$	1 397 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués ^{iv)}	297	451	1 126	1 341
Diminution du capital social ordinaire ^{v)}	32	59	123	193
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions) ⁱ⁾	1 240 000	1 680 000	1 240 000	1 680 000
Contrepartie en trésorerie payée	69 \$	72 \$	69 \$	72 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	65	65	65	65
Diminution du capital social ordinaire	6	8	6	8

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

ii) Les actions ordinaires rachetées et annulées au 4 octobre 2025 ne comprennent pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture du trimestre dans le cadre du régime de rachat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

iii) Une contrepartie en trésorerie de 17 millions de dollars liée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au deuxième trimestre de 2025 a été versée au troisième trimestre de 2025.

iv) La prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués tient compte d'un montant de 139 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

v) Tient compte d'un montant de 14 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2025, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 59 800 244 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 4 octobre 2025, la société avait racheté 12 073 755 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur. La société est encore autorisée à racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au troisième trimestre de 2025, 6 799 143 actions ordinaires (10 601 552 en 2024) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 381 millions de dollars (450 millions de dollars en 2024), y compris 3 479 842 actions ordinaires (4 494 300 en 2024) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 195 millions de dollars (193 millions de dollars en 2024). Pour l'exercice à ce jour, 24 949 583 actions ordinaires (36 085 400 en 2024) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 1 283 millions de dollars (1 402 millions de dollars en 2024), y compris 11 783 798 actions ordinaires (14 453 832 en 2024) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 606 millions de dollars (565 millions de dollars en 2024).

La société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 4 octobre 2025, une obligation de rachat d'actions de 150 millions de dollars au titre du RAAA était incluse dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme de la société au cours des périodes se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	4 octobre 2025 (16 semaines)	5 octobre 2024 (16 semaines)	4 octobre 2025 (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Coût des services rendus au cours de la période				
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi ⁱ⁾	40 \$	45 \$	113 \$	117 \$
Charges au titre des autres avantages du personnel à long terme ⁱⁱ⁾	12	12	29	29
Coût financier net des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies (note 3)	—	1	—	3
Total du coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi	52 \$	58 \$	142 \$	149 \$

i) Comprend les coûts liés aux régimes à prestations définies, aux régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite multi-employeurs de la société auxquels elle cotise.

ii) Comprend les coûts liés aux régimes d'invalidité à long terme de la société.

Le tableau qui suit présente les gains actuariels (pertes actuarielles), déduction faite des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global au cours des périodes indiquées :

(en millions de dollars canadiens)	4 octobre 2025 (16 semaines)	5 octobre 2024 (16 semaines)	4 octobre 2025 (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	86 \$	12 \$	48 \$	78 \$
(Pertes actuarielles) gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières ⁱ⁾	(13)	48	49	69
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs ⁱ⁾	62	(71)	(106)	(115)
Total des gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	135 \$	(11) \$	(9) \$	32 \$
(Charges) recouvrements d'impôt sur le résultat liés aux gains actuariels (pertes actuarielles)	(35)	3	3	(8)
Gains actuariels (pertes actuarielles), déduction faite des (charges) recouvrements d'impôt sur le résultat	100 \$	(8) \$	(6) \$	24 \$

i) Au troisième trimestre de 2025, les pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses financières et la variation du passif résultant du plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une diminution du taux d'actualisation. Pour l'exercice à ce jour, les gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières et la variation du passif résultant du plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une augmentation du taux d'actualisation.

Le tableau qui suit présente les actifs et passifs au titre des régimes à prestations définies et des régimes d'invalidité à long terme au cours des périodes indiquées :

(en millions de dollars canadiens)	Au 4 octobre 2025	Au 5 octobre 2024	Au 28 décembre 2024
Autres actifs			
Actif au titre des prestations constituées	308 \$	287 \$	356 \$
Autres passifs			
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	220 \$	227 \$	231 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	139	138	133

Note 13. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs des actifs et des passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme, et de certains autres actifs dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

	Au 4 octobre 2025				Au 5 octobre 2024				Au 28 décembre 2024			
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers												
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Titres à long terme	20 \$	— \$	— \$	20 \$	119 \$	— \$	— \$	119 \$	120 \$	— \$	— \$	120 \$
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	102	102	—	—	68	68	—	—	76	76
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	1	—	1	—	—	1	1	—	5	—	5
Passifs financiers												
Coût amorti :												
Dette à long terme	— \$	8 640 \$	— \$	8 640 \$	— \$	8 167 \$	— \$	8 167 \$	— \$	8 680 \$	— \$	8 680 \$
Participation des pharmaciens propriétaires	—	—	360	360	—	—	360	360	—	—	255	255
Certains autres passifs ⁱⁱ⁾	—	—	313	313	—	—	301	301	—	—	301	301
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	—	21	21	—	1	22	23	—	—	16	16
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	—	1	1	1	—	—	1	—	—	6	6

i) Certains autres actifs se rapportent principalement aux fonds de capital de risque I et II.

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente (voir la note 9).

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 2 millions de dollars au troisième trimestre de 2025 (perte de 1 million de dollars en 2024) et une perte de 3 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (profit de 3 millions de dollars en 2024) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, la société a comptabilisé, dans le bénéfice avant impôt sur le résultat, un profit net de 17 millions de dollars au troisième trimestre de 2025 (perte nette de 3 millions de dollars en 2024) et un profit net de 16 million de dollars pour l'exercice à ce jour (profit net de 13 millions de dollars en 2024) au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Ces titres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et étaient inscrits dans les autres actifs aux bilans consolidés. Aucun montant important n'a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global relativement à ces placements au cours du troisième trimestre et pour l'exercice à ce jour.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés résumés intermédiaires non audités et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société.

	(16 semaines)			4 octobre 2025 (40 semaines)	
(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de change à terme ⁱ⁾	— \$	1 \$	— \$	(1) \$	(2) \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	—	—	—	(1)
Couverture des prix de l'énergie ⁱⁱⁱ⁾	(21)	(1)	(2)	(5)	(5)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(21) \$	— \$	(2) \$	(6) \$	(8) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	1 \$	— \$	10 \$	— \$	(10) \$
Autres dérivés non financiers	—	—	(4)	—	6
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	1 \$	— \$	6 \$	— \$	(4) \$
Total des dérivés	(20) \$	— \$	4 \$	(6) \$	(12) \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 29 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- ii) La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. Au troisième trimestre de 2025, la société a réglé la totalité de ses contrats à terme sur obligations en cours.
- iii) En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les autres passifs.

5 octobre 2024

	(16 semaines)			(40 semaines)	
(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de change à terme ⁱ⁾	— \$	(2) \$	1 \$	(7) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	(1)	(2)	—	3	(2)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	—	(1)	—	(1)	1
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(22)	(3)	—	(18)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(23) \$	(8) \$	1 \$	(23) \$	— \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	— \$	— \$	(3) \$	— \$	9 \$
Autres dérivés non financiers	(1)	—	(2)	—	1
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(1) \$	— \$	(5) \$	— \$	10 \$
Total des dérivés	(24) \$	(8) \$	(4) \$	(23) \$	10 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 8 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer son risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La valeur notionnelle des contrats à terme sur obligations de la Banque PC est de 25 millions de dollars. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iv) En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les autres passifs.

Note 14. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des titulaires d'une licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclament des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour supérieure a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, la société a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, la société n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. La société n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Weston ont conclu un accord de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Weston paieront chacune une part du règlement; Loblaw paiera 253 millions de dollars et Weston, 247 millions de dollars. La société recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux clients sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. L'accord de règlement a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario en mai 2025 et par la Cour supérieure du Québec en juillet 2025. Le 3 mars 2025, les fonds du règlement ont été versés dans un compte en fiducie. Du fait de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit des demandes entre défendeurs contre la société et Weston, et la société et Weston jugent ces demandes entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. Le 12 décembre 2024, l'action intentée en Ontario contre Sanis Health Inc. a été rejetée, avec dépens. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société. Les allégations formulées dans le recours collectif de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que la réclamation datée de décembre 2019 vise le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. En février 2025, Loblaws Inc. et Weston se sont également vu signifier ce recours collectif. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentant d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

En 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaws Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 15. Transactions entre parties liées

Vente et cession-bail Au troisième trimestre de 2024, la société a cédé trois immeubles à un partenariat entre une tierce partie et Propriétés de Choix pour un produit de 253 millions de dollars, ce qui s'est traduit par un profit de 37 millions de dollars. Les immeubles ont par la suite été reloués par la société (voir la note 9). Pour l'exercice à ce jour, la société a vendu deux immeubles (quatre en 2024) à des parties liées pour un produit de 215 millions de dollars (291 millions de dollars en 2024) et a comptabilisé un profit de 29 millions de dollars (un profit de 51 millions de dollars en 2024). Ces immeubles ont été reloués par la société (voir la note 9).

Note 16. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, et comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme de fidélisation PC Optimum^{MC}, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »), tel qu'il est présenté périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

	4 octobre 2025 (16 semaines)					5 octobre 2024 (16 semaines)				
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ⁱ⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	19 082 \$	403 \$	19 485 \$	(90) \$	19 395 \$	18 259 \$	382 \$	18 641 \$	(103) \$	18 538 \$
Coût des ventes	13 142	51	13 193	—	13 193	12 617	48	12 665	—	12 665
Marge brute	5 940	352	6 292	(90)	6 202	5 642	334	5 976	(103)	5 873
Résultat d'exploitation	1 287 \$	89 \$	1 376 \$	— \$	1 376 \$	1 091 \$	230 \$	1 321 \$	— \$	1 321 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 3)	233	40	273	—	273	209	29	238	—	238
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 054 \$	49 \$	1 103 \$	— \$	1 103 \$	882 \$	201 \$	1 083 \$	— \$	1 083 \$
Résultat d'exploitation	1 287 \$	89 \$	1 376 \$	— \$	1 376 \$	1 091 \$	230 \$	1 321 \$	— \$	1 321 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	798	12	810			891	12	903		
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	31	—	31			—	(155)	(155)		
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾	2 116 \$	101 \$	2 217 \$			1 982 \$	87 \$	2 069 \$		

- i) Les colonnes Éliminations comprennent les produits intragroupe liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.
- ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 170 millions de dollars (163 millions de dollars en 2024).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA.

	2025 (16 semaines)			2024 (16 semaines)		
Pour les périodes closes le 4 octobre 2025 et le 5 octobre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel
Cessation progressive des activités d'optique de Theodore & Pringle	30 \$	— \$	30 \$	— \$	— \$	— \$
Perte sur la vente d'immeubles non exploités ¹⁾	2	—	2	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(1)	—	(1)	—	—	—
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	—	—	(155)	(155)
Éléments d'ajustement	31 \$	— \$	31 \$	— \$	(155) \$	(155) \$

- 1) La perte sur la vente d'immeubles non exploités est liée aux immeubles de placement de la société.

	4 octobre 2025 (40 semaines)					5 octobre 2024 (40 semaines)				
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ¹⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ¹⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	47 308 \$	1 153 \$	48 461 \$	(259) \$	48 202 \$	45 207 \$	1 110 \$	46 317 \$	(251) \$	46 066 \$
Coût des ventes	32 400	136	32 536	—	32 536	30 991	126	31 117	—	31 117
Marge brute	14 908	1 017	15 925	(259)	15 666	14 216	984	15 200	(251)	14 949
Résultat d'exploitation	3 297 \$	224 \$	3 521 \$	— \$	3 521 \$	2 688 \$	362 \$	3 050 \$	— \$	3 050 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 3)	568	115	683	—	683	521	101	622	—	622
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 729 \$	109 \$	2 838 \$	— \$	2 838 \$	2 167 \$	261 \$	2 428 \$	— \$	2 428 \$
Résultat d'exploitation	3 297 \$	224 \$	3 521 \$	— \$	3 521 \$	2 688 \$	362 \$	3 050 \$	— \$	3 050 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 077	38	2 115			2 236	36	2 272		
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	12	—	12			159	(155)	4		
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾	5 386 \$	262 \$	5 648 \$			5 083 \$	243 \$	5 326 \$		

- i) Les colonnes Éliminations comprennent les produits intragroupe liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.
- ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 495 millions de dollars (497 millions de dollars en 2024).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA.

	2025 (40 semaines)			2024 (40 semaines)		
Pour les périodes closes le 4 octobre 2025 et le 5 octobre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel
Cessation progressive des activités d'optique de Theodore & Pringle	30 \$	— \$	30 \$	— \$	— \$	— \$
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	—	—	164	—	164
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	—	—	—	(5)	—	(5)
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	—	—	(155)	(155)
Vente de Wellwise	(5)	—	(5)	—	—	—
Profit sur la vente d'immeubles non exploités ¹⁾	(13)	—	(13)	—	—	—
Éléments d'ajustement	12 \$	— \$	12 \$	159 \$	(155) \$	4 \$

- 1) Le profit sur la vente d'immeubles non exploités est lié aux immeubles de placement de la société.

Les produits de la société, en fonction du type de biens ou de services, font l'objet d'un rapprochement avec les produits sectoriels de la société dans le tableau qui suit.

(en millions de dollars canadiens)	4 octobre 2025 (16 semaines)	5 octobre 2024 (16 semaines)	4 octobre 2025 (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Alimentation au détail	13 588 \$	12 966 \$	33 588 \$	32 028 \$
Pharmacies au détail	5 494	5 293	13 720	13 179
Total du secteur Vente au détail	19 082 \$	18 259 \$	47 308 \$	45 207 \$
Services financiers	403	382	1 153	1 110
Éliminations ⁱ⁾	(90)	(103)	(259)	(251)
Total	19 395 \$	18 538 \$	48 202 \$	46 066 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Au 4 octobre 2025	Au 5 octobre 2024	Au 28 décembre 2024
Total des actifs			
Vente au détail	35 196 \$	33 369 \$	34 585 \$
Services financiers	6 367	5 892	6 295
	41 563 \$	39 261 \$	40 880 \$

(en millions de dollars canadiens)	4 octobre 2025 (16 semaines)	5 octobre 2024 (16 semaines)	4 octobre 2025 (40 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles				
Vente au détail	673 \$	675 \$	1 312 \$	1 541 \$
Services financiers	12	15	28	31
	685 \$	690 \$	1 340 \$	1 572 \$